



Ville
d'Écully

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Ce rapport d'orientations budgétaires 2023 s'inscrit dans un contexte national et international incertain:

- **Pénurie de matières premières entraînant des ruptures d'approvisionnement**
- **Inflation record (6,2 % en octobre liée à la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés)**
- **Ralentissement de la croissance mondiale**
- **Croissance faible du PIB : 0,2% en zone euro sur le 3ème trimestre contre 0,8% au 2ème trimestre**
- **Stabilité du taux de chômage (7,2% au premier semestre 2022) et de nombreuses filières métiers en tension**

Impacts de la Loi de Finances 2023 sur les finances de la commune

Vers une stabilité de la DGF en 2023 :

Le montant annuel de la DGF s'est effondré depuis 2014 ; le PLF prévoit une hausse pour 2023

- **2014 : 1 781 k€**
- **2021 : 399 k€**
- **2022 : 282 548 € (280 000 € prévus au budget)**
- **Prévisionnel 2023 : 300 k€**

Une première depuis 13 ans : la fin de la chute de la DGF
à un montant toutefois historiquement bas

D'après le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023, **le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 et 2023** (après 6,4% en 2021).

Les dépenses des administrations publiques françaises représenteront **56,6 % du PIB (Produit Intérieur Brut)**.

Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique.

Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie.

Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir.

Les dépenses publiques à un niveau inégalé en Europe à 56,6% du PIB
(contre 51,5% en Allemagne par exemple)

Un nouveau budget 2023 en déficit de -5%
(plus de 40 ans sans budget équilibré)

Une balance commerciale en déficit record
(-139 milliards sur 12 mois glissants)

Des taux d'intérêt qui s'envolent (+2% en 12 mois) et augmentent le poids de la dette (2916 Milliards Euros VS PIB de 2500 Milliards Euros)

La France est en situation comptable de banqueroute

Un pacte de confiance mis en place avec les 500 plus grosses collectivités :

Centré sur le contrôle des dépenses de fonctionnement, il prévoit une trajectoire annuelle de progression égale à l'inflation moins 0,5%, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

Un «fonds vert» au service de la transition écologique des collectivités :

Le Gouvernement, engagé en matière de lutte contre le changement climatique, a annoncé fin août la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le «fonds vert» inscrit dans ce PLF.

Ce fonds, doté de 1,5 milliard € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission,...).

Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023

Les dotations d'investissement allouées aux communes s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2023, montant en baisse comparativement à 2022

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

Economies et culture de la Ressource toujours d'actualité malgré la baisse des dotations de soutien à l'investissement !

Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

Cette proposition ne touche pas directement la ville car elle est perçue par la Métropole.

Néanmoins, elle vise à soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition.

La loi de finances pour 2021 avait initié ce mouvement en divisant par deux le taux de CVAE (passant de 1,5% à 0,75%), ce qui correspond à la suppression de la part de CVAE perçue par les régions.

Cet article propose de supprimer la CVAE en deux temps pour les entreprises : en 2023, le taux serait de 0,375% puis suppression complète en 2024.

Du côté des collectivités, la perte de CVAE sera effective dès 2023.

La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fera par une fraction de TVA.

Prévisionnel 2023

LE BUDGET PRIMITIF DE 2023

Nos principaux arbitrages sont en lien avec les priorités qui sont définies dans notre plan de mandat et sont dans la continuité de ceux qui vous ont été présentés en 2022 à savoir :

- **L'Education** : rénovation/extension du groupe scolaire des Cerisiers
- **La Transition Ecologique** : rénovation énergétique des bâtiments publics : groupe scolaire de Charrière Blanche, Espace Ecully, chauffage urbain
- **La Sécurité et le Cadre de vie** : renforcement de la vidéoprotection, travaux/équipements dans les crèches

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

Chapitre 011 – Charges à Caractère Général :

Les principales augmentations sont :

- Augmentation du coût de la restauration scolaire (46 K€)
- Augmentation du coût des fluides (45 K€)
- Augmentation des assurances (46 K€)
- Augmentation des services dans les crèches et les RAM (12 K€)

Ces augmentations ont un impact de + 149 K€

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

Chapitre 012 – Charges de Personnels :

- L'absorption du point d'indice (3,5%) sur une année pleine (**125 K€**)
- Le GVT (**155 K€**)
- Les recrutements au service technique de postes vacants (**103 K€ dont DST et technicien fluide**)
- La poursuite du recrutement des agents de la police municipale dans le cadre du projet sécurité (**88 k€**)
- Le renforcement du service urbanisme (**11 k€ soit +0,5 ETP**)
- La création d'un poste Conférence Territoriale Globale (**35 K€**) – compensée par la CAF
- Le renforcement du poste de chargé de mission Développement Durable (**5 K€**)
- L'accueil d'apprenti au service Paysages et Biodiversité (**9 K€**)

Nos arbitrages ont un impact de + 113 K€

Chapitre 012 - Ressources humaines (Loi Notre - effectifs connus de 2022)

- 1) Structure des effectifs : 264 postes au tableau des effectifs
(soit 205,31 ETP versus 199,43 en 2021)
- 2) Éléments sur la rémunération : (montant que pour les emplois permanents)
 - Traitements indiciaires : 4 799 869€
 - Régimes indemnitaires : 883 203 €
(y compris S.F.T. et indemnités de résidence)
 - Bonifications indiciaires : 26 649€
 - Heures supplémentaires rémunérées : 106 340 €
 - Avantages en nature : 26 609 €
- 3) Durée effective du travail : 1 607 heures (+ 7 Heures versus 2022)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

Chapitre 65 - Subventions aux associations et subventions d'équilibre au CCAS :

- Subventions aux associations (**– 91 K €**)
 - Maintien des subventions au tissu associatif local
 - Ajustement des objectifs et des moyens pour les 4 partenaires principaux de la ville
- Stabilisation de la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (**513 k €**)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

Chapitre 67 : Subventions d'équilibre aux budgets annexes et subventions de droit privé

Pour 2023, nous prévoyons une stabilité des subventions d'équilibre aux budgets annexes :

- Subvention d'équilibre à l'Espace Ecully : **130 K €**
- Subvention d'équilibre au cinéma : **30 K €**
- Prime vélo : **10 K €**

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En k€	CA 2021 réalisé	BP 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022	BP 2023 /BP 2022 en %
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	4 314	4 657	4 796	139	2,98%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉ	9 480	9 909	10 490	581	5,86%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 955	2 009	2000	- 9	-0,45%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	175	162	180	18	+ 11,11%
014 FPIC + AC + CLETC	243	271	271	0	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION	16 167	17 008	17 737	729	4,29%
CHARGES FINANCIÈRES		0	0	0	
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	16 167	17 008	17 737	729	4,29%

Des Dépenses de Fonctionnement contraintes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 73 – Impôts et Taxes

- Les taux de taxes foncières de la collectivité n'augmenteront pas en revanche, les bases seront revalorisées de + 3,5 %
- Droits de mutation en baisse en raison du marché immobilier qui est attendu en baisse (inflation , difficulté d'accès à l'emprunt).

Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses :

Augmentation des recettes du fait notamment de la revalorisation des repas en restauration , spectacles, cinéma, taux d'occupation des crèches.

Chapitre 74 – Dotations et subventions

Hausse de la DGF de 20 K €.

Chapitre 013/76/77

Vente de la maison Payen (210 K €).

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En k€	CA 2021 réalisé	BP 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022	BP 2023 / BP 2022
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 439	1 554	1 650	96	6,18%
73 IMPÔTS ET TAXES	15 315	14 774	15 300	526	3,56%
<i>Dont contributions directes (TFB, TFNB)</i>	12 054	12 416	12 900	484	3,90%
<i>Dont droits de mutations</i>	2 165	1 500	1 400	- 100	- 6,67%
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 571	1 466	1 500	34	2,32%
<i>Dont Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</i>	399	280	300	20	7,14%
<i>Dont Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</i>	103	0	0	0	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	298	351	351	0	0,00%
013/76/77 PRODUITS DIVERS	268	150	360	210	140,00%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	18 891	18 295	19 161	866	4,73%

Des Recettes de Fonctionnement qui suivent leur progression limitée

CULTURE DE LA RESSOURCE

Systematiser la recherche d'aides financières pour les projets de la ville
1 projet = 1 financement

➤ Objectif du mandat pour financer la PPI : 1 M €

En 2021 :

- 33 dossiers de subvention déposés
- 501 606 € d'aides accordées

En 2022 :

- 26 dossiers de subvention déposés
- 761 450 € d'aides accordées
- 415 100 € d'aides en cours d'instruction

1 263 056 € de subventions obtenues en deux ans

ACTUALISATION DES AP/CP

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)			
Crédits de paiement (CP) des opérations gérées en AP/CP	Autorisation de programme actualisée	Réalisé cumulé estimé au 31/12/2022	Crédits de paiements 2023
Rénovation et extension du groupe scolaire des Cerisiers AP/CP 202201	4 750 k€	65 K€	550 K€
Rénovation de l'Espace Écully AP/CP 202202	1 800 k€	10 K€	90 K€
Rugby : terrain et vestiaires Club house AP/CP 202203	450 k€	47 K€	287 K€
Transition écologique : Réhabilitation du patrimoine communal AP/CP 202204	1 500 k€	362 K€	800 K€
TOTAL DES AP/CP	8 500 K€	484 K€	1 727 K€

SYNTHESE DES INVESTISSEMENTS 2023

Une enveloppe de + 5 M€ dont le détail sera présenté lors du vote du budget primitif de 2023 et ventilée principalement en :

- 1,5 M€ pour la transition écologique dont la rénovation du groupe scolaire des Cerisiers
- 1,5 M€ pour la rénovation du patrimoine existant et l'accessibilité
- 1,4 M€ pour le sport
- 800 k€ pour la culture, l'enfance, le cadre de vie et la sécurité

Poursuite du programme d'investissement de 15 Millions €

SYNTHESE

- Pas de hausse des taux de fiscalité
- Maintien de la qualité des services à la population dans un contexte très inflationniste
- Cadre de vie préservé : aménagement des espaces publics – biodiversité
- Protection des Écullois : Tranquillité publique et Sécurité sanitaire
- Mise en œuvre des engagements de campagne : Éducation, Transition écologique, Sécurité et Cadre de Vie
- Poursuite du plan de mandat sur les investissements

**la ville d'Écully poursuit en 2023
sa gestion raisonnée et
son programme d'investissement**